



LES GÎTES DU MOULIN

TARIFS 2024

Basse saison - Du 15 juin au 12 juillet et du 31 août au 14 septembre			
	Semaine	2 semaines	3 semaines
Chalet 2/4 personnes	500€	900 €	1200

Moyenne saison - Du 13 au 26 juillet et du 24 au 30 août			
	Semaine	2 semaines	3 semaines
Chalet 2/4 personnes	700€	1260€	1680

Haute saison - Du 27 juillet au 23 août			
	Semaine	2 semaines	3 semaines
Chalet 2/4 personnes	900€	1620€	2160

Séjour de 7,14 ou 21 nuits avec arrivée le samedi uniquement | Draps inclus.

LES OPTIONS

ANIMAUX

Animal de
compagnie

5€ / par jour / par animal

2 animaux maximum par chalet





CONDITIONS DE VENTE

TARIFS 2024

	Annulation sans frais (1)	Assurance annulation (2)	Report de séjour
Village de 4 gîtes	30 jours avant le début du séjour	Souscription en ligne	Accepté 30 jours avant le début du séjour

Annulation et report :

Toute annulation ou report doit être effectué sur le site Internet de notre établissement ou par mail. Celle-ci doit intervenir avant la date mentionnée dans le tableau ci-dessus pour que le remboursement du séjour soit possible. En cas d'annulation ou report à moins de ce délai, le montant du séjour est acquis par l'établissement. En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Réservation :

Le règlement intégral du prix est effectué le jour même de la réservation en euros. Le règlement par chèque est accepté uniquement à plus de 40 jours du début du séjour. Les options de réservation ne sont plus acceptées à moins de 30 jours.

Assurance annulation et Interruption de séjours Garantie COVID :

Nos prix ne comprennent pas d'assurance Annulation. Vous pouvez toutefois en souscrire une avec la compagnie Gritchen Affinity lors de votre réservation. Celle-ci couvre l'ensemble des participants de la réservation, **sans lien de parenté nécessaire**.

- Déclaration de sinistre en ligne **UNIQUEMENT**
- Indemnisation en 72h après avoir complété son dossier
- Quelques exemples d'indemnisations : maladie Covid 19, annulation de séjour (maladie décès, vol...) interruption de séjour.